

Les chargés de cours

de l'Université de Montréal

Edition spéciale du Travail



Ils sont plus d'un millier à l'U de M dont plus de 700 dans les facultés des Sciences de l'éducation et de l'Education permanente. Un millier de travailleurs et travailleuses dont les tâches se comparent à celles du corps professoral régulier. Mais là s'arrête la comparaison: l'un des rares groupes encore inorganisés à l'Université, ils sont parmi les plus mal payés et les moins bien protégés, ce qui n'est pas sans répercussions sur la qualité de l'enseignement. Leur réponse: s'organiser en syndicat.

SPECIAL

SYNDICALISATION



LE SYNDICAT: L'OUTIL QU'IL NOUS FAUT

Eh bien oui! le Syndicat des chargés de cours de l'Université de Montréal est en voie de formation. Un groupe de militants s'est réuni au cours de l'été en vue de le mettre concrètement sur pied.

Ce fut là la réalisation d'une longue démarche qui nous ramène autour des années 1974-75 où une telle tentative n'avait pas abouti. En effet, c'est depuis ce temps et même bien avant, que de nombreux chargés de cours réagissent face aux conditions de travail que leur impose l'Université de Montréal: salaire de crève-faim, critères d'embauche arbitraires, engagements à la dernière minute, voire même quelques heures avant le premier cours.

D'un autre côté, ils se sont aussi bien vite aperçus du peu de préoccupations que l'employeur a de la qualité de l'enseignement.

Les chargés de cours qui se sont réunis au cours de l'été ont pensé que ce temps avait assez duré. Ils ont fondé le Syndicat des chargés de cours de l'Université de Montréal. C'est là l'outil qu'il nous fallait. C'est un outil qu'il faut d'abord que nous fassions nôtre. Il faut que tous s'inscrivent au syndicat le plus rapidement possible. C'est de nous qu'il tient sa vie, c'est par nous qu'il sera utile. Aussi, une campagne de signature de cartes est-elle en cours. **Il faut que le plus tôt possible la majorité des chargés de cours aient signé une carte d'adhésion pour que le syndicat soit reconnu légalement;** pour qu'un syndicat soit accrédité, c'est-à-dire qu'il ait le droit de négocier une convention collective, 50% plus 1 des membres susceptibles d'être sous la juridiction de ce syndicat doivent avoir signé leur carte



L'EXECUTIF DU SYNDICAT - De gauche à droite: Robert Cadotte, Pierrette Richard, Louise Van Doesburg, Claude Gingras, Dominique Damont et Guy Lachaine.

d'adhésion. Mais ce n'est pas tout ce qu'il y a à faire.

Des statuts et une constitution provisoire du syndicat ont déjà été débattus et votés. Il faudra maintenant s'attaquer à la tâche d'écrire, de débattre et de voter des statuts et une constitution permanente.

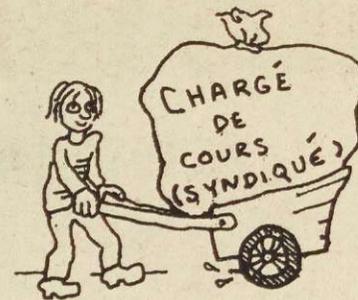
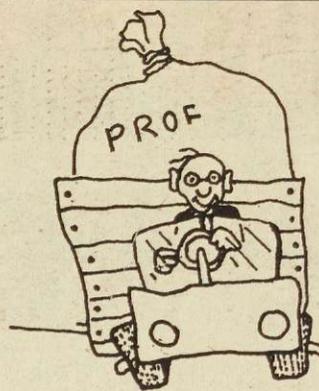
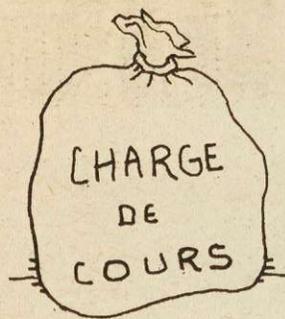
Une réflexion est déjà amorcée sur les services que le syndicat peut rendre aux chargés de cours eux-mêmes ainsi qu'à la "communauté universitaire". Cette réflexion, il faut l'étayer, la parfaire, la publiciser, l'injecter dans la pratique concrète de l'enseignement car sa qualité en dépend.

Un exécutif provisoire est déjà en place, s'affairant à contacter tous les chargés de cours afin de faire de ce syndicat une véritable création collective. Il faudra bientôt confirmer cet exécutif dans son rôle, le remplacer ou le renforcer. Il faudra aussi mettre en place un conseil syndical, largement représentatif des diverses sections et facultés, en vue de seconder l'exécutif.

Pour créer cet outil qui sera à nous tous, et qu'au cours de débats démocratiques on pourra toujours remettre en question, de nombreuses discussions ont déjà eu lieu, qu'il faudra poursuivre. C'est ça la démocratie: des débats parfois excitants, parfois longs et fastidieux, mais des débats dans le vrai sens du mot, d'égal à égal puisque nul ne détient au sein de cet instrument collectif le pouvoir économique qui lui permettrait d'argumenter d'autorité et d'y tenir, comme on dit, "le gros bout du bâton".

Cet outil collectif est à construire ensemble.

L'EXECUTIF PROVISOIRE



Le chargé de cours, c'est qui?

La tâche d'un chargé de cours est dans la plupart des cas, pratiquement la même que celle des professeurs réguliers. Comme eux, ils "donnent" les cours, voient à l'encadrement des étudiants, rédigent leur thèse (ce qui constitue pour beaucoup de professeurs ré-

guliers leur tâche de trois crédits de recherche), publient, participent à des réunions pédagogiques, à des comités divers, etc... et globalement, se préoccupent de la qualité de l'enseignement. Il semble que nous pouvons affirmer, quoique nos enquêtes

ne soient pas terminées sur ce sujet, qu'il y a de 1,200 à 1,500 chargés de cours à l'Université de Montréal.

Il semble aussi qu'ils se répartissent à peu près comme ceux de l'UQAM: 40% d'entre eux ne vivent que de ce travail, tandis que les autres pra-

tiquent une autre activité professionnelle.

Ils ont une compétence reconnue que confirment soit des diplômes universitaires, soit une expérience professionnelle pertinente ou, la plupart du temps, les deux.

\$5,400 PAR ANNEE POUR UN EMPLOI PLEIN TEMPS

En 1977-78, le salaire de la plupart des chargés de cours à l'Université de Montréal était de \$1,125 à \$1,350 pour trois crédits de cours (équivalent à 45 heures de cours). A l'UQAM, le chargé de cours gagnait quant à lui un minimum de \$1,680 comparative-ment à \$1,125 à l'Université de Montréal.

Un professeur régulier donne douze crédits de cours annuellement; il doit de plus consacrer 3 crédits à la recherche et 3 crédits à l'encadrement des étudiants. Ces dernières tâches sont cependant aussi exécutées par la plupart des chargés de cours sans leur être comptabilisées.

Si on fait un calcul simple, un chargé de cours qui assume une tâche de 12 crédits de cours (tâche régulière pour un professeur plein-temps), gagne annuellement \$5,400 (4 x \$1,350) ... C'est le cas d'un grand nombre de chargés de cours... Pour la même tâche, un professeur régulier gagne près de \$30,000 en moyenne. Il s'agit d'une belle économie pour l'Université!!!

DES CONDITIONS DE TRAVAIL A FAIRE REVER

Les chargés de cours travaillent dans des conditions matérielles pénibles. Ils n'ont pas de bureaux, aucun local pour ranger leurs documents ou pour rencontrer les étudiants, pas de téléphone, peu de budget (sinon aucun) pour leurs cours... Même pas une patère pour accrocher leur manteau d'hiver!

L'absence de locaux renforce leur isolement les uns par rapport aux autres. Ils se voient ainsi dans l'obligation de donner leur numéro de téléphone personnel, ce qui les expose à être dérangés à tout moment, le jour comme le soir.

On ne peut oublier, non plus, que dans plusieurs départements, ils effectuent des tâches extra-académiques, comme l'encadrement des étudiants, la participation aux réunions de département ou de section et aux comités pédagogiques chargés de l'élaboration et de l'amélioration des programmes. A la différence des professeurs réguliers, ce travail n'est pas rémunéré et est, en quelque sorte, obligatoire sous peine de ne pas voir son contrat renouvelé.

CRITERES D'EMBAUCHE: L'ARBITRAIRE...

L'arbitraire le plus total règne en ce domaine: aucune politique d'engagement des chargés de cours, pas de critères, pas de comité de sélection, pas d'affichage.

Le directeur du département est seul juge en la matière; une situation à peine différente de celle des usines non syndiquées où les gens travaillent au salaire minimum.

Il ne faut donc rien dire, rien enseigner qui puisse déplaire à celui qui engage... Aucune sécurité d'emploi, aucun respect de l'ancienneté.

Souvent les chargés de cours ne sont engagés qu'à la dernière minute. D'une session à l'autre, ils ne savent pas s'ils vont être réengagés...

Comment peut-on se préparer avec enthousiasme à donner un cours dans de telles conditions? C'est comme ça qu'on bafoue la liberté académique et la liberté d'expression tout court. Les chargés de cours, entre les sessions, sont donc la plupart du temps en "stand-by"...

Il peut arriver qu'un chargé de cours qui a donné un cours durant plusieurs années, ne soit pas réengagé sans aucune autre raison qu'un oubli, un changement de directeur, ou simplement parce qu'on a décidé d'en engager un autre à sa place.

LES BENEFICES MARGINAUX

Il n'y a pas d'indexation du "salaire" au coût de la vie, pas de congé de maladie; en cas d'accident grave ou de maladie grave un chargé de cours qui doit abandonner sa tâche ne reçoit aucune indemnité. Evidemment, il n'est pas question de congé de maternité.

**Pour plus
d'informations,
viens nous
voir au
pavillon des
Sciences
sociales ou
appelle-nous
à**

343-5948

J'ADHÈRE AU SYNDICAT PARCE QUE:

"Nous étions environ 25 chargés de cours engagés régulièrement au Certificat d'enseignement élémentaire à la Faculté d'éducation permanente. Certains étaient là depuis quatre ans. Suite à un changement d'orientation du programme, la Faculté a changé le directeur de ce certificat. Aucun de nous ne s'est vu offrir de charges de cours depuis ce temps. Aucune évaluation justifiant le non-réengagement ni les critères d'embauche n'ont été rendus publics. Aucune entrevue de sélection n'a été offerte à ces anciens chargés de cours..."

Rosaire Potvin, ex-chargé de cours, Faculté d'éducation permanente.

"Je suis arrivé au secrétariat de la section Préscolaire-élémentaire avec mon syllabus, une semaine avant le début des cours, pour le faire photocopier. Je savais depuis déjà deux mois que je donnerais ce cours. En me voyant arriver, la secrétaire m'a dit que ce n'était pas moi qui devais donner le cours. Je vais voir le professeur qui m'avait engagé verbalement comme à l'habitude. Il s'excuse mille fois. Il avait oublié de m'avertir: à cause d'un changement de dernière minute dans l'affectation des professeurs mes services n'étaient plus requis. Je suis retourné chez moi, pas mal "débiné". Depuis qu'on se parle un peu entre chargés de cours, j'ai appris que je n'étais pas le seul dans ce cas..."

Jean-Pierre Schetagne, Education permanente

"Des "chargés de cours" me questionnent: "Vous qui avez eu une longue carrière dans l'enseignement, aux niveaux les plus divers, me disent-ils, qu'en pensez-vous? Faut-il s'inscrire ou non à ce nouveau syndicat?"

Pas d'hésitation, je leur réponds. L'expérience m'a montré qu'avoir un syndicat, c'était parfois pas mal dur; mais que, de ne pas en avoir, c'était toujours épouvantable."

Guy Boulizon, chargé de cours, Histoire de l'art

"Des chargés de cours? Ça ne devrait pas exister. Tous les cours devraient être donnés par des professeurs réguliers. Les tâches sont permanentes, mais ça coûterait trop cher (!) à l'Université pour nous engager."

Richard Gendron,
Sciences de l'éducation

"L'éducation permanente, c'est plutôt payant pour l'Université de Montréal. En regard des subventions obtenues, les coûts de fonctionnement de la Faculté n'en prennent qu'une mince part. L'un des éléments de cette opération: un corps professoral composé massivement de chargés de cours, mal payés, sans autres avantages sociaux ou matériels tels des lieux de travail, et facilement adaptables aux variations des clientèles étudiantes. Quant à l'impact de ce fonctionnement sur la qualité de l'éducation dispensée aux adultes, il ne semble pas qu'on s'en soit préoccupé sérieusement."

Rock Bibeau,
Certificat de gérontologie

Si je suis pour un syndicat de chargés de cours? Certainement, je considère que je fais partie intégrante du personnel de l'Université et à ce titre, j'ai des droits à garantir et des responsabilités à défendre comme tout autre employé. Pour moi, adhérer à un syndicat de chargés de cours, c'est faire reconnaître le fait que comme tous les autres chargés de cours, nous sommes avant tout des enseignants et non des vendeurs de porte à porte.

Christian de Block,
Certificat de Relations industrielles

Les chargés de cours à la section préscolaire élémentaire n'ont jamais pu avoir une place significative dans la vie de la section. Il me semble qu'il y a là un potentiel énorme qui n'est pas exploité. Il est plus que temps que cette situation change..."

Marie Bouchard,
Sciences de l'éducation.

"Je voudrais faire part d'une expérience vécue comme chargé de cours à l'Université de Montréal qui se répète à chaque année en ce qui concerne le paiement des honoraires. Les délais sont extrêmement longs, parfois un mois et demi à deux mois après la fin des cours avant de recevoir les traitements pour les cours donnés. Lorsqu'on pense qu'un professeur chargé de cours doit emprunter pour vivre durant l'été, l'Université devrait penser à accélérer le processus... d'autant plus qu'un organisme gouvernemental comme le CEGEP ne fait aucun problème à payer une avance à un nouveau professeur. Ce fut mon cas quand je fus engagé au collège St-Laurent où je travaille toujours. Sans avoir signé de contrat, le CEGEP m'avait avancé \$200.

A l'Université lorsqu'il s'agissait d'avoir des informations auprès du Service des finances, la responsabilité était renvoyée de l'un à l'autre et on ne savait jamais à quel moment ces chèques seraient émis. Les chargés de cours, comme les autres, ne vivent pas de l'air du temps."

François Fouer,
Enseignement secondaire et collégial.

"Pourquoi un syndicat des chargés de cours? Dans la société actuelle, l'existence ou non d'un tel syndicat est une question qui, pour moi, ne se pose pas: salaires décents, avantages sociaux minimum, sécurité d'emploi relative, autant de facteurs essentiels qui doivent faire l'objet de débats et de décision collectives. Nous gagnons, en moyenne, trois fois moins que les enseignants de CEGEP et moins que les chargés de cours de d'autres universités. Une fois ce seuil atteint, nombre de suggestions seront à débattre (type de syndicalisme, pédagogie, etc...) mais sans convention collective nous sommes les dindons d'une farce qui dure depuis plus de 25 ans."

Jean-Pierre Le Grand,
Certificat de nursing clinique

"Tout se décidait à la dernière minute pour l'engagement des chargés de cours. J'ai personnellement donné un cours à quelques jours d'avis. La préparation des cours s'en ressent évidemment.

(...) Les étudiants ne se rendent pas compte à quel point notre situation est difficile: pas de téléphone, pas de service de secrétariat, il faut se battre pour les photocopies; pas de bureaux tranquilles. Un syndicat nous aiderait à négocier des conditions de travail meilleures."

Jacques Joly, psychologie.

"La Faculté des Sciences de l'éducation, à la fin du premier semestre (1977-78), à quelques jours d'avis, a annoncé aux chargés de cours qu'ils ne devraient donner que 6 crédits par année. Beaucoup de chargés de cours avaient déjà donné 6 crédits au premier semestre. Devant cet imprévu soudain, certains se sont retrouvés en chômage au second semestre. D'autres ont dû accepter ailleurs des postes pour lesquels ils devaient se préparer dans un temps très court ce qui leur causa des moments pénibles."

Siham Kortas,
Sciences de l'éducation

"Quand on lui parle des mauvaises conditions de travail des chargés de cours, l'Université cherche à se disculper en disant: "C'est un salaire symbolique qu'on donne aux chargés de cours, ils travaillent à plein temps ailleurs." Et bien, moi je dis à l'Université: "Si vous voulez des praticiens compétents et bien préparés comme chargés de cours payez les bien et permettez leur de se libérer de leur tâche régulière pour le faire. Agir autrement ce n'est sûrement pas se préoccuper de la qualité de l'enseignement."

Pierre Brodeur,
Education physique

POURQUOI CHOISIR LA CSN?

Pour l'ensemble des chargés de cours à l'origine de la formation du syndicat, le choix s'est porté sur la CSN, et ce autant pour des raisons reliées aux caractéristiques de cette Centrale que pour des motifs d'amélioration de notre position face à l'Université.

1. Autonomie syndicale

Tout d'abord, l'affiliation à la CSN permet au syndicat de conserver une autonomie complète, autant sur le plan de la gestion financière que dans les prises de décisions concernant ses objectifs et ses moyens.

2. Regroupement professionnel efficace

De plus, outre le fait d'appartenir à cette Centrale qui groupe plus de 1300 syndicats (200,000 membres) de tous les secteurs, il nous était possible de nous relier plus directement à d'autres travailleurs du secteur de l'éducation au Québec appartenant à la CSN. En effet, la CSN est divisée en 10 fédérations qui regroupent les travailleurs selon leur type d'activités professionnelles. Pour les chargés de cours, notre fédération serait la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ) qui compte 10,000 membres et qui comprend la plupart des professeurs de CEGEP, des professeurs d'université et, plus près de nous, le seul syndicat de chargés de cours actuellement accrédité au Québec (les chargés de cours de l'UQAM). Ainsi l'appartenance à cette fédération permettra de nous sensibiliser à l'ensemble des enjeux et débats actuellement en cours dans le domaine de l'éducation et susceptibles d'avoir des répercussions sur notre secteur d'activités. D'ailleurs, c'est en collaboration avec la Fédération que le syndicat négociera éventuellement une convention collective. Par le fait même, il sera au courant de l'ensemble des droits déjà acquis dans ce secteur et dont nous pourrions bénéficier.

En plus de ce regroupement par secteurs professionnels, la CSN est aussi divisée sur une base régionale par le biais de ce qu'on appelle les Conseils centraux. Ce type de regroupement permet de régionaliser les services rendus par la Centrale et de créer avec les travailleurs de tous les secteurs une force de soutien régionale.



3. Les services

Outre ces avantages reliés aux structures de cette Centrale, il nous faut aussi mentionner qu'elle offre d'autres services importants. L'un des plus importants est certes le Fond de défense professionnelle; il s'agit d'une caisse d'entraide servant à soutenir financièrement les travailleurs congédiés pour activités syndicales ou encore atteints par un lock-out ou une grève. Complémentaire à ce service, le Service juridique, composé de six avocats à temps plein, intervient pour tout ce qui concerne la défense des travailleurs lors des campagnes d'organisation ou lors de grèves. De plus, il y a le Service des grèves qui fournit un permanent aux syndicats en grève afin de les aider à structurer leur action.

Il y a aussi d'autres services à la CSN tels les services d'organisation (formation de nouveaux syndicats), d'éducation (formation juridique, technique et politique de l'ensemble des militants de la Centrale), de documentation, de génie industriel (santé et sécurité au travail), d'information (publication d'un journal et système de télécommunications entre syndicats) et enfin de recherche (chargé de l'établissement des politiques de négociations et des positions de la Centrale).

BREF, ce sont les garanties d'une autonomie complète de même que l'existence de mécanismes de soutien bien rodés et structurés qui nous ont d'abord incités à choisir cette Centrale. De plus, le fait que les chargés de cours de l'UQAM aient déjà choisi cette centrale nous donnait toute une expérience de travail que nous aurions eu tort de négliger. Enfin, la composition variée des effectifs de la CSN nous permettait de faire la jonction avec d'autres types de travailleurs et avec des enjeux moins immédiats pour nous mais certes très importants et auxquels nous pourrions heureusement contribuer; que l'on pense aux débats sur l'éducation, la santé, le chômage, la sécurité au travail, etc. Il nous faut aussi rappeler que, sur le campus d'autres travailleurs sont syndiqués à la CSN (bibliothèques, centre de calcul, cafétérias) ce qui permettra plus facilement une certaine unité d'action.

Les chargés de cours de l'UQAM à la CSN

Notre tentative de former un syndicat n'est pas la première. D'autres chargés de cours en sont venus plus tôt à vouloir former un syndicat, et ce, pour les mêmes motifs.

On pourrait sans hésiter utiliser le mot "pionnier" pour décrire le Syndicat des chargés de cours de l'UQAM. En effet, sans le travail de défrichage de ce syndicat, le syndicat des chargés de cours de l'U de M n'en serait pas où il est actuellement.

A l'UQAM, ils ont eu à tout construire:

- élaborer une stratégie pour rejoindre un personnel très dispersé et disparate;
- étudier le Code du travail pour savoir comment procéder pour former un syndicat;
- contacter tous les chargés de cours (ce qui n'est pas une mince affaire);
- affronter les recours légaux de l'Université qui voulait empêcher à tout prix la syndicalisation; l'Université alléguait pour ce faire que le chargé de cours n'est pas un salarié au sens du Code du travail mais un "entrepreneur" (ils ne sont pas gênés, tout de même!).

Le syndicat était finalement accrédité au printemps 1978 après un an de procédures judiciaires (de quoi décourager n'importe quel employé temporaire...). Actuellement, le syndicat négocie sa première convention collective.

Ce syndicat a donc acquis (au prix de sueurs et d'erreurs) une expérience pratique précieuse; il a créé une série de précédents qui facilitent beaucoup notre processus de syndicalisation.

Dans un avenir prévisible, une collaboration réciproque sera précieuse pour chacun des syndicats.

**NOTRE
LOCAL**

**le 1265-8
au pavillon des
Sciences sociales**

**NOTRE
LOCAL**

téléphone

343-5948

L'Université: un passé anti-syndical

L'Université a toujours économisé sur le dos de ses employés, ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'enseignement. Peut-on s'attendre à ce qu'elle tienne compte maintenant des besoins des chargés de cours?

L'UQAM a tout fait pour empêcher la syndicalisation. Que doit-on attendre de l'Université face à la syndicalisation, surtout quand on connaît ses réactions face à tout ce qui est "finance":

— Lors des deux dernières grèves de ses employés, elle a utilisé fiers-à-bras et escouade anti-émeute pour venir "à bout" de ses employés; plusieurs secrétaires ont d'ailleurs été molestées.

— Au Centre de calcul, l'Université a payé des services informatiques extérieurs à gros prix plutôt que de donner des conditions de travail d'une élémentaire décence à ses employés (bruit excessif, etc.).

— Dans le cas des tarifs de stationnement à Polytechnique, tout le monde se souvient que l'Université a engagé, à gros tarifs, une armée de fiers-à-bras qui ont sorti les étudiants par les fenêtres, en blessant plusieurs. Ces mêmes fiers-à-bras ont par la suite été maintes fois cités à la CECO.

— Dans le cas des frais de scolarité, l'Université a utilisé la menace de désinscription pour faire payer une petite minorité d'étudiants. Encore une fois, les quelques fils de travailleurs qui ont pu se glisser à l'Université se voyaient menacés de ne pas pouvoir poursuivre leurs études.

En somme, il ne faudrait pas croire que l'Université restera indifférente face à la syndicalisation des chargés de cours. On doit plutôt s'attendre à de vives réactions anti-syndicales comme ce fut le cas à l'UQAM.

Face à une administration aussi peu préoccupée des conditions de vie de ses employés, SEUL UN SYNDICAT FORT PEUT OBTENIR DES CONDITIONS DE TRAVAIL DECENTES.

Payer les chargés de cours comme des professeurs

UN ENJEU DE \$6,000,000

"Les syndicats exagèrent!"

Et pourtant voici une approximation des salaires temps-plein de différents employés de l'Université:

RECTEUR: \$70.000 (plus le compte de dépense)

Professeur: \$30.000

Secrétaire: \$11.000

Chargé de cours: \$5.400

Qui donc exagère ici? On voit d'ailleurs où s'opèrent les coupures budgétaires...

L'ARGENT EST POURTANT LA

Et pourtant de l'argent, il y en a beaucoup pour acheter toutes sortes de brindilles luxueuses.

— La hiérarchisation coûte cher... et montre le type de valeurs humaines véhiculées par cette institution. Un exemple frappant, les chaises! Saviez-vous qu'il existe des normes précises pour l'achat des chaises selon la fonction que vous occupez. Un recteur ou un doyen a droit à un super fauteuil capitonné sur roulettes (\$\$\$), un di-

recteur à un fauteuil capitonné sur roulettes (\$\$\$), un professeur à un fauteuil en tissu avec accoudoirs et roulettes (\$\$), un étudiant gradué à un fauteuil en vinyle avec accoudoirs et sans roulettes (\$), un étudiant de bacc (s'il y a lieu) à une chaise en vinyle sans accoudoirs ni roulettes (¢¢¢¢) et enfin un employé de soutien à une chaise hors normes (bois ou plastique (¢¢)). Faites la vérification vous-mêmes. Le derrière et la colonne vertébrale des employés de soutien n'a pourtant pas moins besoin de confort que ceux des doyens. Mais pour meubler luxueusement un doyen, il faut économiser quelque part...

— Les banquets plutôt abondants offerts par les doyens pour fêter les agrégations de professeurs (bar ouvert et nourriture fournie) coûtent cher; on n'y invite ni employés de soutien, ni chargés de cours.

— La statue d'Edouard Montpetit (plus de \$50.000) devant le Centre social, l'achat de plusieurs dizaines de bancs de pierre décoratifs (près de \$200 pièce) au pavillon Jésus Marie ainsi que l'achat de babillards décoratifs (près de \$400) pour le même pavillon sont aussi des dépenses parfaitement scandaleuses.

— Que dire de l'achat d'un mobilier outrageusement luxueux aux HEC. La visite en vaut la peine!

— Deux exemples frappants de pratiques courantes

1. L'histoire d'une murale

Au cinquième étage du pavillon Jésus-Marie, la Section préscolaire-élémentaire voulait poser sur un mur du corridor une murale à la gouache (4' x 8') réalisée par des enfants de première année de l'élémentaire. Quatre vis suffisaient pour ce faire. La Section a eu la visite de 7 inspecteurs des bâtiments et terrains (en trois fois consécutives) avant que la décision ne soit prise d'accorder la permission de poser la murale. Le problème était que cette murale ne figurait pas dans les normes de l'Université puisque seuls des babillards et des tableaux peuvent être accrochés à un mur. Finalement le menuisier est venu, il a posé la murale (il n'avait d'ailleurs aucunement besoin des conseils d'un inspecteur pour poser une murale). Si le menuisier avait posé cette murale, seul, le coût aurait été de \$3.50. La facture qui est parvenue à la Section se chiffrait à \$50.00. Donc \$46.50 d'inspec-

teurs, rien en matériaux et \$3.50 de menuisier.

2. La réfection du pavillon Jésus-Marie

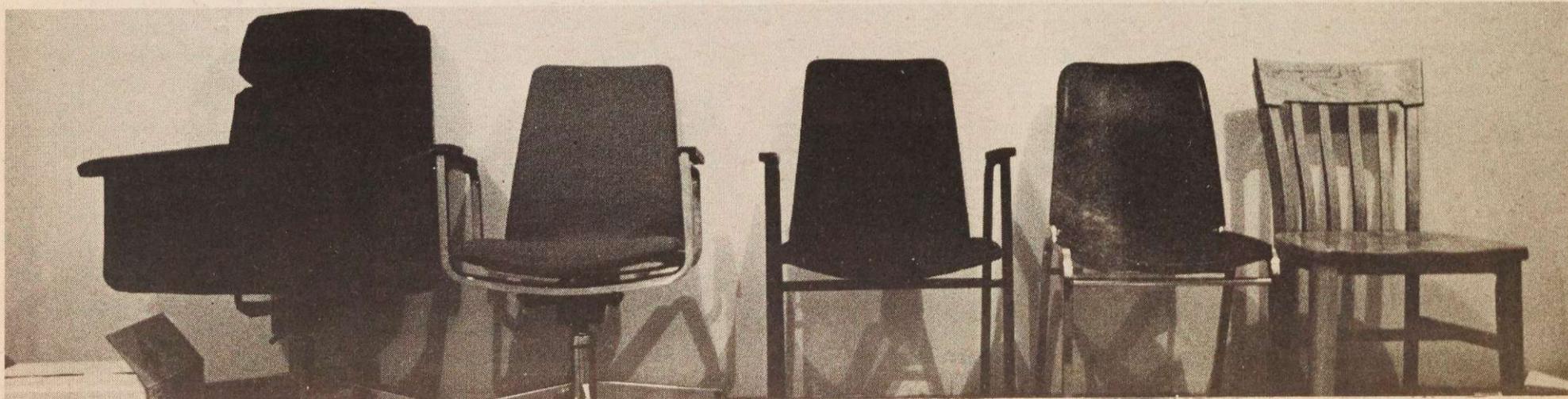
Le pavillon Jésus-Marie, un ancien collège appartenant aux soeurs Jésus-Marie, a coûté à l'Université la modique somme de 6 ou 7 millions de dollars.

Depuis lors, pratiquement autant d'argent a été investi pour le réfectionner.

— on a déplacé des murs de quelques pieds pour correspondre aux normes;
— on a enlevé les lavabos des anciennes chambres d'étudiantes pour correspondre aux normes d'un bureau de professeurs. Ceci aurait fait à peu de frais une résidence d'étudiants déjà toute équipée... mais sans doute valait-il mieux démolir des chambres déjà toutes faites et en reconstruire de nouvelles plus jolies...

— on a installé un système coûteux de climatisation... qui ne fonctionne pas;
— on a démoli une cafétéria déjà toute installée du temps des soeurs. Tout le monde se plaint maintenant de l'absence d'une cafétéria dans le pavillon;

— etc. etc... Les exemples similaires sont nombreux. Amusez-vous à les trouver dans vos pavillons respectifs.



Un super fauteuil pour le directeur

Un fauteuil à roulettes pour le professeur

Un fauteuil en vinyle pour l'étudiant gradué

Une chaise en vinyle pour l'étudiant "ordinaire"

Une chaise en bois pour l'employé de soutien

REGROUPONS NOS FORCES

Un certain nombre de ceux qui déplorent la situation infligée aux chargés de cours entretiennent néanmoins des doutes sur la nécessité de former un syndicat. Pour les uns, former un syndicat et engager des négociations sont des processus à la fois longs et complexes qui engouffrent beaucoup d'énergies, ce qui est peut-être beaucoup demander à des travailleurs qui sont souvent à temps partiel.

Pour d'autres, ce serait donner une permanence au statut de chargé de cours alors que normalement on devrait viser à éliminer ce statut d'enseignant de "deuxième ordre" au profit d'un corps professoral régulier et élargi.

Aux uns, il nous est facile de rappeler l'expérience de plusieurs d'entre nous à la fois tout aussi coûteuse mais vaine. Les négociations individuelles sont toujours incertaines et limitées de toute façon par les règles d'ensemble imposées par l'Université. Par ailleurs, les associations "ad hoc" de chargés de cours (ex. Association des chargés de cours de la Section préscolaire-élémentaire) formées sur une base départementale n'ont jamais réussi à s'imposer.

Aux autres, il nous faut répondre que, pour l'Université, les chargés de cours sont de la main d'oeuvre à bon marché, parfaitement adaptable aux hauts et aux bas de la clientèle

étudiante et à la période de coupures budgétaires restreignant l'embauche de personnel régulier. Ainsi par l'emploi de cette main d'oeuvre docile, il est possible de réaliser des économies substantielles. Le seul fait de déplorer cette situation est insuffisant pour faire fléchir l'Université qui a de solides motifs pour maintenir cette situation. Il nous faut engager un rapport de force, ce que personne d'autre que les chargés de cours ne prendra la peine de faire.

Le seul moyen véritable: former un vrai regroupement de chargés de cours, c'est-à-dire former un syndicat. Ce n'est que par ce biais que l'on pourra atteindre les objectifs

suiuants:

- élimination de l'arbitraire dans l'embauche: respect de l'ancienneté, reconnaissance de l'expérience, etc;
- l'obtention d'un salaire décent et de bénéfices marginaux tels congés de maladie, congés de maternité, indexation des salaires au coût de la vie;
- l'obtention de conditions matérielles minimales telles locaux de rencontre et de travail, services minimaux de secrétariat et de polycopie;
- le respect complet des libertés politiques et académiques;
- un minimum de cours garantis et l'application d'un ratio groupe/cours.

EN NOUS ORGANISANT

Il y a déjà eu autour des années 1974-75 une enquête sur la situation des chargés de cours et une amorce de syndicalisation. Nous n'avons que très peu de données sur le sujet.

Donc, essai de syndicalisation vers les années 1974-75. Essai qui avorte et dont on sait peu de choses. Depuis, rien, semble-t-il, qui ressemble à une tentative de syndicalisation. Par contre, beaucoup de travail bénévole de la part des chargés de cours pour sauver la qualité de l'enseignement qui semble peu préoccuper les administrateurs de l'université.

En effet, un peu partout, en particulier à la Faculté d'éducation permanente où il n'y a que des chargés de cours, ceux-ci exécutent toutes les tâches remplies par des professeurs réguliers (réunions de section, encadrement d'étudiants, participation à l'élaboration ou à l'amélioration des programmes, etc.); du travail pour lequel ils ne sont pas payés, du travail bénévole.

Dans certaines facultés ou sections, les chargés de cours participent régulièrement soit aux réunions de section, soit à des comités divers. S'ils refusent, ils ne sont tout simplement pas réengagés.

Souvent même, la grande partie des tâches d'encadrement leur revient; ça se comprend, les professeurs, eux, ont leur doctorat à terminer, leurs recherches à publier.

Donc, grande participation des chargés de cours afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, sans jamais qu'ils reçoivent d'avantages de cela et risquant toujours d'être congédiés s'ils soutiennent des positions différentes des professeurs avec lesquels ils travaillent.

La Section préscolaire-élémentaire

Ce fut longtemps ainsi à la Section préscolaire-élémentaire de la Faculté

des Sciences de l'éducation. On se préoccupait plus de pédagogie que de syndicalisation, ne voyant pas que l'on cautionnait ainsi l'inaction des administrateurs de l'Université.

Après une première tentative de regroupement en association de section qui a avorté, un certain nombre de

chargés de cours, déjà anciens à la Section, voient leur contrat non-renouvelé, en raison de leur implication dans un projet de formation fort apprécié des étudiants mais beaucoup moins de la direction et d'une majorité du corps professoral. Les étudiants font la grève, certains autres chargés

de cours appuient le groupe congédié alors que d'autres se taisent par peur de représailles.

Néanmoins, c'est dans ce contexte qu'ils décident de se réunir. Constatant après plusieurs mois de discussions avec la direction que ces tentatives de bonne entente ne mènent à rien, ils publient un document dans lequel ils expliquent ce qu'ils vivent. Ce document servira à contacter des chargés de cours de d'autres départements et facultés. On veut voir si on vit les mêmes difficultés ailleurs... La réponse est oui. C'est à partir de ces contacts avec des chargés de cours de d'autres départements et facultés que la formation d'un syndicat est décidée.

Mai 1978

On invite à nos réunions, qui ont lieu tous les 15 jours, des représentants de la CSN, de la CEQ et du nouveau syndicat des chargés de cours de l'UQAM. Les informations qui nous sont alors fournies nous incitent à donner un statut légal à notre syndicat en procédant immédiatement à sa fondation tel que le permet la loi.

Juillet 1978

Une trentaine de chargés de cours, désirant travailler à la mise sur pied du syndicat et provenant de différents départements de l'Université, procèdent à la fondation du syndicat et au choix d'une centrale syndicale qui les soutiendra techniquement au cours de la période de formation.

Ils se votent alors des statuts et des règlements provisoires, élisent un exécutif qui aura pour mandat de préparer et d'animer une campagne d'adhésion au syndicat.

Automne 1978

Campagne d'adhésion au syndicat...

A suivre.



Discussion entre enseignants.

-
- ***Pour améliorer la qualité de l'enseignement***
 - ***Pour éliminer l'arbitraire dans l'embauche***
 - ***Pour des conditions de travail d'une élémentaire décence***
 - ***Pour augmenter des salaires ridicules***

POUR TOUT ÇA IL FAUT UN SYNDICAT

Il faut faire vite. La loi dit que la requête en accréditation doit être accompagnée des cartes d'adhésion de 50% plus 1 des personnes à l'emploi de l'Université le jour du dépôt de la requête en accréditation. La mobilité des chargés de cours nous oblige donc à ne pas étendre la campagne sur deux semestres sous peine que plusieurs cartes signées au premier semestre ne soient plus valides au second semestre.

**POUR SIGNER TA CARTE
viens au local 1 265-8 du
pavillon des Sciences sociales**

(entre 11h.30 et 13h.30 ou 16h.30 et 18h30)

ou téléphone à:

343-5948